



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des buralistes

Question écrite n° 27779

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des buralistes en cette période de pandémie. Les buralistes ont été autorisés à poursuivre leur activité. Cependant le confinement a fait chuter de manière sensible la fréquentation de ces commerces avec un impact important sur leur trésorerie. Des mesures ont été prises par le Gouvernement mais ne concernent pas les buralistes qui doivent continuer leur approvisionnement, approvisionnement réglé au moyen de chèques de banque qui nécessitent une trésorerie suffisante. Il lui demande les mesures susceptibles d'être prises afin d'aider les buralistes à passer ce cap difficile.

Texte de la réponse

Pendant la pandémie, le Gouvernement a maintenu les débits de tabac ouverts, confirmant ainsi leur mission de commerçants de proximité. Dans des conditions difficiles, 90 % du réseau des 24 000 débitants a fonctionné. Cette période d'interruption générale d'activité a pu permettre de constater chez certains débitants une hausse significative du chiffre d'affaires liée aux ventes de tabac, contrairement aux autres activités traditionnelles comme, par exemple, la restauration. Le Gouvernement a pris rapidement une série de mesures qui ont bénéficié à l'ensemble des entreprises et des commerçants indépendants, dont les buralistes. Le ministère des comptes publics, en tant qu'administration de tutelle des buralistes, a maintenu disponibles toutes les aides prévues par le Protocole d'accompagnement signées pour la période 2018-2021 avec la Confédération des buralistes, dont l'objet est notamment d'accompagner les buralistes vers une activité de commerçants d'utilité publique moins dépendante de leur chiffre d'affaires tabac. Par ailleurs, le principal fournisseur agréé de tabac maintient la livraison régulière des débitants en cette période de forte activité. Le ministère s'est mobilisé pour inviter cette entreprise à assouplir les règles de transactions financières habituelles afin de ne pas pénaliser les débitants connaissant des flux exceptionnels de livraisons de tabac. En cette période de crise, c'est l'ensemble de la filière tabac qui s'est mobilisée au service des Français, avec le soutien actif de l'administration et notamment la direction générale des douanes et droits indirects.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27779

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2408

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8187